

3 THINKER FINANCE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 30 000 euros

Siège social : 15 allée de la Michelette, 84300 TAILLADES

SIREN : 929 492 627 RCS AVIGNON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

EN DATE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq,

Le vingt-cinq juin,

L'associé unique, après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- du rapport du Président,

a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de **4 601 euros**.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit **4 601 euros**, de la manière suivante :

- Réserve légale : **230 euros**
 - Report à nouveau : **4 371 euros**
-

TROISIÈME DÉCISION

Quitus

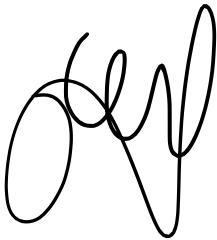
L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs

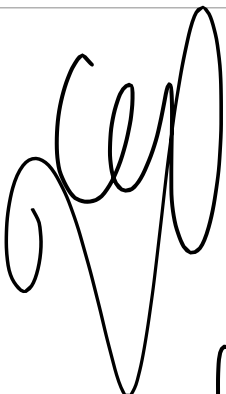
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

Fait à Taillades,
Le 25 juin 2025



L'associé unique
Emmanuel ROUSSIER

Certifié conforme à l'original
Le Président
Emmanuel ROUSSIER



certifié conforme
à l'original

Certifié
conforme à
l'original

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3 Thinker Finance SAS												Néant ☐ *											
Adresse de l'entreprise		15 allée de la michelette, 84300 TAILLADES																							
SIRET		9	2	9	4	9	2	6	2	7	0	0	0	1	3										
Durée de l'exercice en nombre de mois *		0		6		Durée de l'exercice précédent *																			
																Exercice N clos le									
																31 12 2024									
ACTIF																Brut		Amortissements – Provisions		Net					
																1		2		3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																	
		Autres *		014				016																	
		Immobilitisations corporelles *		028				030																	
		Immobilitisations financières * (1)		040		30 000		042		30 000		0													
		Total I (5)		044		30 000		048		30 000		0													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																	
		Marchandises *		060				062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068				070																	
		Autres * (3)		072		2 642		074		2 642															
	Valeurs mobilières de placement		080				082																		
	Disponibilités		084		11 049		086		11 049																
	Charges constatées d'avance *		092				094																		
Total II		096		13 691		098		0		13 691															
Total général (I + II)																110		43 691		112		30 000		13 691	
PASSIF																Exercice N		NET							
																1									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *												120		1 000										
	Écarts de réévaluation												124												
	Réserve légale												126												
	Réserves réglementées *												130												
	Autres réserves		(		dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131				)		132												
	Report à nouveau												134												
	Résultat de l'exercice												136		4 601										
	Subventions d'investissement												137												
	Provisions réglementées												140												
	Total I												142		5 601										
Provisions pour risques et charges																Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées												156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *												166												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)												169				)		172 5 265						
	Comptes courants d'associés												173		2 825										
	Autres dettes												175												
	Produits constatés d'avance												174												
	Total III												176		8 090										
Total général (I + II + III)																180		13 691							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)	Dont dettes à plus d'un an		195														
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199				(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184														

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié
conforme à
l'original

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		3 Thinker Finance		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le			
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						31 12 2024	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214
		Services *			217		218 50 400
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
	Production immobilisée *						224
	Subventions d'exploitations reçues						226
	Autres produits						230
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		50 400
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234
	Variation de stocks (marchandises) *						236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		14 987
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)		243				244
	Rémunérations du personnel *						250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255				254
	Dotations aux provisions						256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
		Total des charges d'exploitation (II)		264			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		35 413	
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	294 30 000	
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		812	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		4 601	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	4 601	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	4 601	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	4 601	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié
conforme à
l'original ③

AP

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise										3 Thinker Finance										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ																Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice													
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial				400				402				404				406													
		Autres				410				412				414				416													
Immobilisations corporelles		Terrains				420				422				424				426													
		Constructions				430				432				434				436													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				440				442				444				446													
		Installations générales, agencements, aménagements divers				450				452				454				456													
		Matériel de transport				460				462				464				466													
		Autres immobilisations corporelles				470				472				474				476													
		Immobilisations financières				480				482 30 000				484				486 30 000													
		TOTAL				490				492 30 000				494				496 30 000													
II		AMORTISSEMENTS				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																													
		Fonds commercial				495				497				498				499													
		Autres immobilisations incorporelles				500				502				504				506													
Immobilisations corporelles		Terrains				510				512				514				516													
		Constructions				520				522				524				526													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				530				532				534				536													
		Installations générales, agencements, aménagements divers				540				542				544				546													
		Matériel de transport				550				552				554				556													
		Autres immobilisations corporelles				560				562				564				566													
		TOTAL				570				572				574				576													
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1				2				3				4				5													
		6				7				8				9				10													
Immobilisations		Valeur d'actif *		Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession*		Plus ou moins-values																					
										Court terme*		Long terme																			
		①		②		③		④		⑤		19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧															
1																															
2																															
3																															
4																															
5																															
6																															
7																															
8																															
9																															
10																															
Total		578		580		582		584		586		581		587		589															
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579		Régularisations		590		583		594		595															
		TOTAL								596		585		597		599															

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Certifié
conforme à l'original

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise _____				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
	Sur comptes clients		650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
TOTAL			680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Fonds commercial		681		683						
Autres Immobilisations Incorporelles		700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains		710		715	2					
Constructions		720		725	3					
Installations techniques, matériel et outillage		730		735	4					
Inst. générales, agencements et aménagements divers		740		745	5					
Matériel de transport		750		755	6					
Autres immobilisations corporelles		760		765	7					
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780		
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter				
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives				dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381	
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380	
N° du centre de gestion agréé									388	
Montant de la TVA collectée									374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Certifié
conforme à l'original ⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		Néant ☐ *			
Exercice ouvert le :		et clos le :		Données en nombre de mois <table><tr><td></td><td></td></tr></table>			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)				137			
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026			
Période de référence	024			/			
Date de cessation				/			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

Certifié
conforme à
l'original ⑥
N° de dépôt

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

(1) Néant ☐*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4	SIREN	9	2	9	4	9	2	6	2	7
Dénomination de l'entreprise	3 Thinker Finance																	
Adresse (voie)	15 allée de la michelette																	
Code postal	8	4	3	0	0	Ville	Taillades											
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902														
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000													

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie															
Code postal		Commune													Pays			

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie															
Code postal		Commune													Pays			

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie															
Code postal		Commune													Pays			

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention		Nb de parts ou actions						
Adresse	N°		Voie															
Code postal		Commune													Pays			

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Mr	Nom patronymique	Roussier	Prénom(s)	Emmanuel													
Nom marital		% de détention	100	Nb de parts ou actions	1000													
Naissance :	Date	30/01/1989	N° Département	84	Commune	Pertuis	Pays	France										
Adresse :	N°	15	Voie	Allée de la Michelette														
Code postal	84300	Commune	Taillades												Pays	France		

Tire (2)		Nom patronymique		Prénom(s)														
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions														
Naissance :	Date		N° Département		Commune		Pays											
Adresse :	N°		Voie															
Code postal		Commune													Pays			

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié
conforme à l'original

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

Exercice clos le		SIREN	
Dénomination de l'entreprise			
Adresse (voie)			
Code postal		Ville	

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	
--	-----	--

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

Forme juridique		Voie	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse	N°	Voie	
Code postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

3 THINKER FINANCE

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 30 000 euros

Siège social : 15 allée de la Michelette, 84300 TAILLADES

SIREN : 929 492 627 RCS AVIGNON

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

L'associé unique, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, constate que :

- Le bénéfice de l'exercice s'élève à : **4 601 euros**

Il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale (5 %) : **230 euros**
 - Affectation au report à nouveau : **4 371 euros**
-

Rappel :

La réserve légale doit atteindre 10 % du capital social, soit 3 000 euros.

Fait à Taillades,

Le 25 juin

Le Président

Emmanuel ROUSSIER

